

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



La nouvelle équipe municipale



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Juin
2014
N°78

Conseil municipal :

Maire :

Christian Desroche

Maires adjoints :

Patrick Précigout

Agnès Lafarge

Alain Passerieux

Caroline Dupeyroux

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat

Jocelyne Bétemps

René Paraud

Claudine Pradier

Lydie Gros

Jim Tran

Sabrina Conjaud

Jean-Christophe Tournois

Jean-François Decroisant

Karine Bula-Lafont

Bulletin municipal

Parution bi-annuelle (janvier et juillet)

Responsable de la publication :

Christian Desroche

Comité de lecture :

Valérie Bethoule

Lucienne Gayot

Corinne Graffouillère

Colette Malagnac

Christine Sazerat

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

Suite au scrutin du 23 mars dernier, une nouvelle équipe municipale composée de deux tiers de nouveaux conseillers se met en place. Je souhaite impliquer toutes et tous à la gestion communale par leur participation aux différentes commissions.

Je tiens à remercier les 75% d'électeurs de la Commune qui se sont déplacés pour participer, par leur vote, à ce moment de vie démocratique et citoyen qui est l'une des valeurs fondamentales de notre République.

Une majorité s'est exprimée en faveur de l'équipe sortante, preuve que le travail accompli a été reconnu par une grande partie de la population.

J'en profite pour saluer l'équipe précédente, à laquelle j'appartenais, pour tout le travail accompli ainsi que Claudine PRADIER qui a su fédérer celle-ci et faire aboutir les projets.

Des travaux déjà programmés vont se réaliser dans l'année. De gros chantiers, très coûteux, sont à mener dans la mandature et malgré les aides du Conseil Général et de l'Etat, nous serons obligés d'avoir recours à l'emprunt dans certains cas.

Nous devons faire face aux baisses de dotations de l'Etat, qui demanderont d'être très vigilant sur les exercices budgétaires et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Mais malgré tout, nous souhaitons continuer à investir dans l'intérêt de notre Commune.

Le rôle de l'intercommunalité doit être renforcé pour pouvoir mutualiser les moyens et aider les communes sur des projets qu'elles ne pourraient pas mener seules. La preuve en est pour la nôtre avec l'accueil de loisirs, le service des ordures ménagères, la bibliothèque, l'aide au périscolaire dans le cadre des rythmes scolaires et la construction d'une boucherie dont l'ouverture se fera en juillet.

Pour ma part, j'ai diminué professionnellement mon temps de travail pour me consacrer à la fonction de Maire. Mes adjoints vont prendre des disponibilités sur leur temps de travail, non rémunérées, aussi il ne me semble pas anormal de prendre les indemnités auxquelles nous avons droit en tant qu'élus.

Je serai guidé dans ma tâche par le respect de l'intérêt général, la disponibilité et l'écoute de tous.

Bonne lecture à tous.

Christian DESROCHE, Maire

Le nouveau Conseil Municipal



Le Maire :
Christian DESROCHE
Conseiller communautaire



1^{er} adjoint :
Patrick PRECIGOUT



2^{ème} adjoint :
Agnès LAFARGE
Conseillère communautaire



3^{ème} adjoint :
Alain PASSERIEUX
Conseiller communautaire



4^{ème} adjoint :
Caroline DUPEYROUX

Les conseillers municipaux :



Jean-Michel FLEURAT



Jocelyne BETEMPS



René PARAUD



Claudine PRADIER
Conseillère communautaire



Lydie GROS



Jim TRAN



Sabrina CONJAUD



Jean-Christophe TOURNOIS



Jean-François DECROISANT



Karine BULA-LAFONT

Les attributions de chaque élu sont répertoriées dans le compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule, Granet, Marchive (secrétaire de séance).

Absent avec pouvoir : Baylet.

Absents : Huertas, Lechevallier.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Ecole – Création d'une classe numérique – Demande de subvention auprès de l'Etat

La Commune a décidé de réaliser des travaux à l'école pour la création d'une classe numérique en CE1. Les travaux sont estimés à 12 800 € HT.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et accepte le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT : 12 800 €
- Subvention espérée de l'Etat-DETR (50 %) : 6 400 €
- Somme à la charge de la Commune (y compris la TVA) : 8 908,80 €

Vente de chemin mitoyen avec la commune de Pageas - Enquête publique

Le chemin, situé à Chenevières partant de la route départementale n°12, dessert la parcelle YM 47. Etant mitoyen avec la commune de Pageas, il faut donc réaliser une enquête publique commune.

Vu la délibération du 24 mai 2013 autorisant la réalisation d'une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural et compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc nécessaire, dans l'intérêt de la Commune, de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant que l'enquête devra être unique, conformément à l'article L.161-10-1 du Code rural, le Conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique unique préalable à l'aliénation de la partie d'un chemin rural situé à Chenevières.

Tous les frais relatifs à cette cession de chemin seront à la charge de l'acquéreur (frais d'enquête publique : parution dans la presse de l'avis d'enquête, honoraires du commissaire enquêteur, frais du géomètre, du notaire...).

Communauté de Communes des Monts de Châlus – Collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes des Monts de Châlus va mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2015 la redevance incitative.

Tous les habitants et professionnels se sont vus attribuer un bac. Ces bacs permettront d'améliorer les conditions d'hygiène sur la voie publique et de travail des agents de collecte. Ils sont équipés de puces électroniques permettant de relever le poids des déchets de

chaque foyer et de comptabiliser le nombre de fois où les bacs sont vidés. Ces informations seront prises en compte dans les factures. Ces changements permettront de tenir compte des efforts de chacun.

L'année 2014 sera une **année « test »**. Le ramassage sera effectué dans les nouveaux bacs. Les redevables seront ainsi informés de leur production de déchets et de l'évolution de la redevance.

Compte tenu de ces éléments, la Commune doit prendre une délibération concernant la collecte : elle doit autoriser les refus de collecte des autres contenants que les bacs de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal autorise, à partir du 1^{er} janvier 2014, les refus de collecte des ordures ménagères non déposées dans les bacs normalisés et « pucés » attribués par la Communauté de Communes des Monts de Châlus.

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe

Il est nécessaire de procéder à une réorganisation du travail afférent à l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe. En effet, suite à la réforme des rythmes scolaires, il a été nécessaire de réorganiser les services à l'école (travail le mercredi matin). Ceci entraîne donc une augmentation de la durée hebdomadaire de travail relative à cet emploi de 26 heures à 29 heures.

Considérant que lorsqu'il est décidé de modifier, soit en hausse, soit en baisse, le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet, cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 septembre 2013 et sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter la durée hebdomadaire de travail relative à l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe. Son temps de travail sera de 29/35^{ème}.

Prêt de salles – Groupama

Madame le Maire fait part d'un courrier du Président de la caisse locale de Groupama demandant une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation d'une assemblée générale le 4 avril 2014.

Le Conseil municipal accepte cette mise à disposition gratuite et indique que les locaux devront être remis en bon état à la fin de cette manifestation.

Création d'un document et identification des bonnes fontaines

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'elle a été contactée par l'association « Lu Pais do talis et de les levades » qui veut créer un document sur les bonnes fontaines des Communautés de Communes de Jumilhac et des Monts de Châlus.

L'Association demande aux communes de les aider dans l'élaboration du texte concernant les fontaines et de veiller au bon entretien du lieu qui sera identifié à l'aide d'un panneau. La réalisation du panneau sera à la charge de la Commune. Le document sera édité à la demande des communes, il servira au tourisme local.

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

Questions diverses

Indemnité de conseil : Madame Alloncle, Comptable de la Commune, a indiqué qu'elle ne demandait pas d'indemnité pour l'année 2013.

Révision carte cantonale : Madame le Maire a présenté le projet de révision de carte cantonale concernant le département de la Haute-Vienne.

Fusion du Syndicat intercommunal de voirie du Bas Limousin : la Préfecture a transmis un courrier qui indique que la fusion du Syndicat est annulée. Le Syndicat est reconduit pour un an.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2014 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.
Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Travaux de réfection à l'école – Demande de subvention auprès du Conseil régional

La Commune va devoir réaliser des travaux à l'école pour la réfection complète d'une salle de classe ainsi que le changement d'huisseries. Les travaux sont estimés à 50 000 € HT.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre du plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 50 000 €

Subvention espérée du Département (20 %) : 10 000 €

Subvention espérée de l'Etat-DETR (20 %) : 10 000 €

Subvention espérée du Conseil régional (50 % des dépenses liées à la baisse des consommations d'énergie) : 16 275 €

Somme à la charge de la Commune (y compris la TVA) : 23 725 €

Acquisition de matériel – Demande de subvention auprès de la CAF

Il est décidé d'acquérir du matériel pour les activités périscolaires en commun avec le Centre intercommunal d'action sociale des Monts de Châlus (CIAS). Une partie de ces achats sera financée par le CIAS selon une convention de mutualisation partielle de service.

Ce matériel peut également être financé par la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 40% du montant HT.

L'ensemble du matériel est estimé à 1077,17 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition de ce matériel.

Participation financière pour l'entretien annuel de l'alarme du trésor de l'église

Une installation électronique de détection contre le vol des objets du trésor est installée à l'église depuis plusieurs années. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Limousin participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC du Limousin pour l'année 2014 et accepte le plan de financement suivant :

Montant des frais de fonctionnement HT : 1 148,30 €
 (frais d'entretien, de télésurveillance et de téléphone)
 Subvention espérée de l'Etat : 574,15 €
 Somme à la charge de la Commune (y compris la TVA) : 803,81 €

Reliquaire-monstrance – Travaux de restauration

La Commune a demandé des devis (procédure adaptée) pour la restauration d'un reliquaire-monstrance qui a été donné à la Commune.

Après examen des devis moins et mieux disants, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Bruno Capredon pour un montant de 450 € HT (pas de TVA).

Local 69 place du Général de Gaulle – Modification du branchement d'électricité

Suite aux travaux qui sont réalisés sur le bâtiment destiné à la boucherie, il est nécessaire de procéder à la modification du branchement d'électricité du local situé au 69 place du Général de Gaulle.

ERDF a transmis une proposition d'un montant de 860,45 € TTC.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Assistance technique à l'assainissement collectif – Avenant à la convention signée avec le Conseil général

Le Conseil général a fait parvenir un avenant pour proroger d'une année, jusqu'au 31 décembre 2014, la convention d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Désormais, le suivi de l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) doit donner lieu à rémunération. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, le Conseil général peut apporter son assistance selon un tarif forfaitaire. La Commission Permanente a décidé de répercuter aux communes 20 % des coûts du service ce qui représente 40 centimes d'euro par an et par habitant.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention d'assistance technique à l'assainissement collectif avec le Conseil général.

Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC)

Pour pallier le désengagement de l'Etat auprès des Communes en matière de conseils pour certains travaux (comme la voirie), le Conseil général a créé en 2012 l'Agence technique départementale (ATEC).

La Commune a adhéré à cette Agence depuis sa création. Pour certains travaux (voirie...), la Commune peut demander des prestations d'ingénierie à l'ATEC. Elles sont établies sur la base d'un coût journalier qui, pour information, a été fixé à 250 € pour l'année 2013.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de prestations d'ingénierie avec l'ATEC.

Contrat d'assurance du personnel

Le contrat d'assurance du personnel est arrivé à échéance au 31 décembre 2013. La Commune a souscrit un contrat d'assurance du personnel avec la société Groupama depuis le 1^{er} janvier 2009. A compter du 1^{er} janvier 2012, Groupama s'est dotée d'une structure de gestion nationale appelée CIGAC.

Une proposition de contrat a été transmise pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Elle reprend les mêmes conditions que le précédent contrat avec une évolution des taux en tenant compte des sinistres des années passées.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance du personnel avec Groupama/CIGAC.

Edifice menaçant ruine à Eynançes – Paiement des honoraires de l'avocat

La procédure de démolition d'un édifice menaçant ruine dans le village d'Eynançes est terminée. Les travaux ont été réalisés par une entreprise à la demande de la Commune. Tous les frais seront répercutés sur le propriétaire de l'immeuble. L'avocat a transmis sa note d'honoraires pour paiement.

Le Conseil municipal autorise à payer les honoraires de Maître Philippe Clerc.

Spectacle La Culture au Grand Jour

Dans le cadre de La Culture au Grand Jour, le Conseil général va organiser un spectacle à la salle des fêtes de Flavignac le samedi 12 avril 2014. A cette occasion, il demande la mise à disposition gratuite de la salle, la fourniture d'un repas pour les artistes, l'installation de chaises et d'une banderole et l'accueil des spectateurs.

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et les diverses demandes du Conseil général.

Comité de Jumelage – Demande de subvention exceptionnelle

Par un courrier, le Comité de Jumelage demande une subvention exceptionnelle pour aider au financement d'un voyage à Dietenhofen qui se déroulera du 30 avril au 4 mai 2014. Il demande une aide de 400 € pour notamment aider au financement du transport.

Le Conseil municipal décide de verser cette subvention exceptionnelle pour encourager les échanges entre nos deux Communes.

Questions diverses

Bilan énergétique des bâtiments communaux : présentation du bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Bilan de la salle des fêtes : présentation du bilan des locations et des frais de la salle des fêtes.

Courrier de la Société Coop Atlantique : Suite au courrier de réponse de la Société Coop Atlantique concernant la non réalisation de travaux au magasin Coop de Flavignac, un courrier sera envoyé pour manifester le désaccord de la Commune et le rappel de leurs engagements.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2014 : Présents : Agnès Lafarge (président de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Betemps, René Paraud, Claudine Pradier (président de séance), Lydie Gros, Alain Passerieux, Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.

• **ORDRE DU JOUR :**

Election du Maire

Christian Desroche a été proclamé maire par 13 voix sur 15 (2 bulletins blancs).

Election des adjoints

- Patrick Précigout a été proclamé 1^{er} adjoint au maire par 13 voix sur 15 (2 bulletins blancs)
- Agnès Lafarge a été proclamée 2^{ème} adjoint au maire par 13 voix sur 15 (2 bulletins blancs)
- Alain Passerieux a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire par 13 voix sur 15 (2 bulletins blancs)
- Caroline Dupeyroux a été proclamée 4^{ème} adjoint au maire par 13 voix sur 15 (2 bulletins blancs)

CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2014 : Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Betemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• **ORDRE DU JOUR :**

Le Conseil municipal met en place différents groupes de travail et commissions et procède à différentes nominations.

Commissions : le Maire est président de droit de toutes les commissions ; le nom du vice-président de chaque commission est souligné.

Personnel communal : P.Précigout, A.Lafarge, R.Paraud, J.M.Fleurat, J.Betemps

Urbanisme, bourg, villages : C.Pradier, A.Passerieux, P.Précigout, L.Gros, J.F.Decroisant, J.Tran

Voirie, assainissement : J.C.Tournois, P.Précigout, J.M.Fleurat, R.Paraud, C.Dupeyroux

Affaires sociales, Centre communal d'action sociale : A.Lafarge, J.Betemps, S.Conjaud, K.Bula-Lafont, J.M.Fleurat, C.Dupeyroux

Camping, plan d'eau, installations sportives, tourisme : J.Tran, J.C.Tournois, P.Précigout, K.Bula-Lafont, C.Dupeyroux, S.Conjaud, R.Paraud

Travaux, bâtiments communaux : R.Paraud, P.Précigout, J.Tran, J.Betemps, J.M.Fleurat

Ecole, Regroupement pédagogique intercommunal : A.Passerieux, C.Pradier, J.M.Fleurat, L.Gros, K.Bula-Lafont, S.Conjaud, J.Betemps

Associations, fêtes, foires, manifestations : R.Paraud, P.Précigout, J.M.Fleurat, J.Betemps, C.Dupeyroux, S.Conjaud, J.Tran

Animations culturelles : A.Lafarge, J.Betemps, C.Dupeyroux, K.Bula-Lafont, A.Passerieux

Organismes agricoles : A.Passerieux, J.C.Tournois, C.Dupeyroux

Finances : P.Précigout, A.Lafarge, A.Passerieux, C.Dupeyroux, C.Pradier, L.Gros, J.F.Decroisant

Appel d'offres : C. Desroche, A.Lafarge, R.Paraud, J.M.Fleurat,
Suppléants : J.Tran, L.Gros, J.Betemps

Groupes de travail

Cimetière : P.Précigout, J.M.Fleurat, A.Lafarge

Révision de contrats, renégociations diverses : L.Gros, A.Lafarge, A.Passerieux

Numérotation des villages : J.Tran, C.Pradier, S.Conjaud, A.Lafarge, C.Dupeyroux

Comité consultatif du bulletin municipal : C.Malagnac, V.Bethoule, L.Gayot, C.Sazerat, C.Grafouillère

Délégations diverses

Conseil d'école : C.Desroche, A.Passerieux, A.Lafarge

Conseil d'administration du Comité de Jumelage : C.Desroche, A.Passerieux, A.Lafarge, J.Betemps, R.Paraud, C.Dupeyroux, J.M.Fleurat

Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR) : C.Dupeyroux, J.Tran ; suppléants : A.Lafarge, J.M.Fleurat

Syndicat Vienne-Briance-Gorre : J.Tran, R.Paraud ; suppléants : P.Précigout, S.Conjaud

Syndicat Energies Haute-Vienne : C.Desroche ; suppléant : R.Paraud

Syndicat intercommunal de voirie du Bas Limousin (SIVBL) : J.C.Tournois, P.Précigout, A.Passerieux

Dispositif d'alerte GALA : C.Desroche, S.Conjaud, J.Betemps, K.Bula-Lafont, P.Précigout, J.M.Fleurat

Correspondant défense : P.Précigout

Correspondant sécurité routière : P.Précigout

Correspondant pandémie : J.Tran

Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) : P.Précigout ; suppléant : R.Paraud

Association des Communes jumelées : Annie Passerieux, Éric Coussy, J.Betemps

Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC) : C.Desroche

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Selon le barème en vigueur pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants, les indemnités mensuelles brutes sont les suivantes :

- pour le maire : 1.634,63 €
- pour le 1^{er} adjoint : 627,24 €
- pour les autres adjoints : 313,62 €

Après débat, les votes sont exprimés ainsi, les membres concernés ne prenant pas part au vote :

- pour l'indemnité du maire : 13 pour, 1 abstention
- pour le 1^{er} adjoint : 14 pour
- pour les autres adjoints : 12 pour

Questions diverses

Marché : une demande est faite pour la vente de primeurs, fruits et légumes ; un commerçant de ce type existant déjà sur le marché, il n'est pas donné de suite favorable.

CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2014 : Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Betemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.
Absente avec pouvoir : Lydie Gros

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• **ORDRE DU JOUR** :

La réunion s'est déroulée en présence d'Isabelle Alloncle, Inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Châlus.

Présentation du Compte administratif

Madame Alloncle a présenté le compte administratif et le compte de gestion de la Commune pour l'année 2013.

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

Section d'investissement	Section de fonctionnement
0	Dépenses : 6 066 €
0	Recettes : 6 195 €
0	Report cumulé : 4 915 €

Assainissement

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses : 154 797 €	Dépenses : 21 546 €
Recettes : 195 659 €	Recettes : 35 601 €
Résultat cumulé : + 95 830 €	Résultat cumulé : + 34 873 €

Dépenses : Travaux Busserolles

Recettes : Subventions, emprunts, FCTVA

Budget général de la Commune

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses : 325 513 €	Dépenses : 693 570 €
Recettes : 254 048 €	Recettes : 839 093 €
Résultat cumulé : - 164 607 €	Résultat cumulé : + 251 070 €

Le déficit cumulé est compensé par l'excédent de fonctionnement.

Dépenses : Travaux voirie, travaux chapelle, enfouissement réseaux Busserolles, travaux avenue Jean Jaurès, travaux locaux ex SLP, matériel, mobilier, emprunts.

Recettes : Subvention Etat, subvention département, SEHV, FCTVA, excédent

Vote :

- Compte de gestion : 14 pour, 1 abstention
- Compte administratif (C.Pradier, ancien maire, sort de la salle) : 13 pour, 1 abstention

Impôts locaux

Le Conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition communaux de 1%.

Vote des taux : 13 pour, 2 contre

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2012	24,34	18,63	70,47
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2013	24,42	18,72	70,86
Flavignac : taux votés en 2013	12,82	15,38	62,16
Flavignac : taux votés en 2014	12,95	15,54	62,79

Budget primitif 2014

CCAS :

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 10 915 €. Les dépenses concernent essentiellement le repas et le colis des aînés.

Vote : 14 pour, 1 abstention

Assainissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 209 564 €. Les crédits sont prévus pour la réalisation d'une étude concernant la station d'épuration du bourg et pour la réalisation de travaux d'assainissement dans un autre village.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 56 112 €.

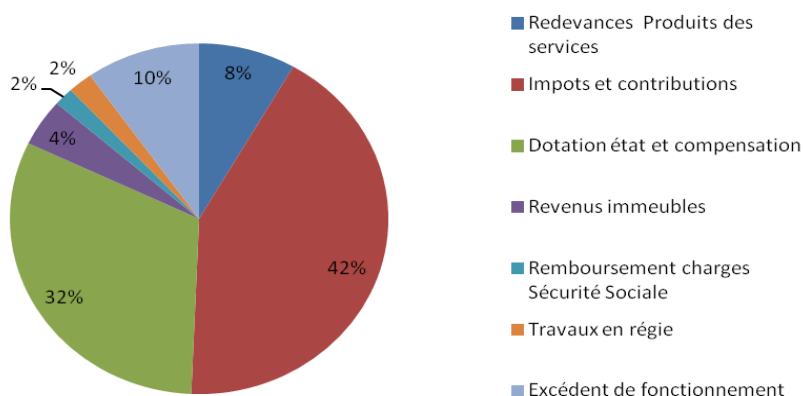
Vote : 14 pour, 1 abstention

Budget général de la Commune :

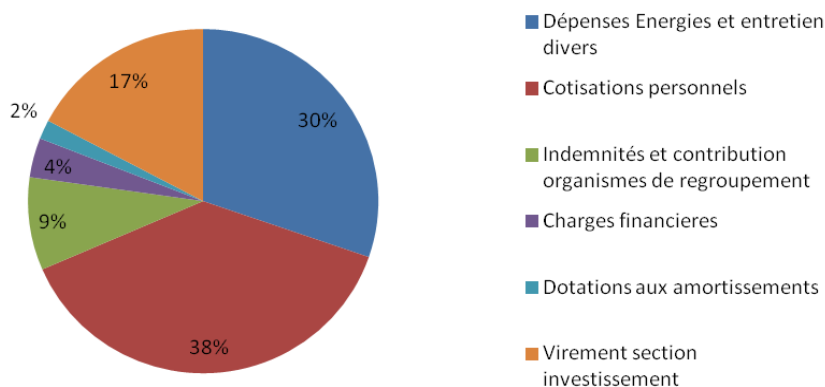
En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 462 345 €. Différents programmes sont soldés, annulés ou reconduits.

- Travaux voirie : 54 000 €. Une subvention du Conseil général de 23 000 € est prévue. Reste à charge pour la Commune : 31 000 €.
- Matériel divers : 24 459 € pour achat tondeuse, panneaux de signalisation, plaques de rues et 7 337 € pour achat matériel cantine, école, garderie.
- Travaux classe : 60 000 € pour contre-cloisons avec isolation, sol, remplacement huisseries et rénovation électricité. Subvention Conseil général 10 000 € et Etat 10 000 €. Reste à charge pour la Commune 40 000 €.
- Travaux sur bâtiments (en régie) : 12 361 €
- Acquisition de terrains : 2 000 €
- Aménagement du cimetière : 1 120 €. Il reste à percevoir une subvention de 1 120 € du Ministère de l'Intérieur (pour le caveau communal).
- Restauration d'objets mobiliers : 1 500 € pour la restauration d'un reliquaire.
- Réfection WC école : il reste à percevoir un fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Châlus de 5 394 €.
- Ecole classe numérique : 15 360 €. Subvention Etat 6 400 €. Reste à charge pour la Commune 8 960 €.
- Eglise de Texon : réfection toiture 7 000 € (pour étude 2014). Subvention Etat 1 458 € et Conseil général 10 500 €. L'estimatif des travaux est de 100 000 €.
- Reliures d'Etat-Civil : 700 € de crédits nouveaux. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 234 € par l'Etat.
- Toiture chapelle église : 3 947 € (restes à réaliser). Subvention Conseil général 6 909 €.

Recettes de Fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Vote : 14 pour, 1 contre

Constitution de provision pour loyers impayés

Sur proposition de l'Inspecteur des finances publiques, il est conseillé à la Commune, par principe comptable de prudence, de constituer une provision dès qu'apparaît un risque d'impayés.

Le Maire propose de provisionner 2 000 € pour les années 2014 à 2017.

Vote : 13 pour, 2 abstentions

Subventions aux associations

Le Conseil municipal passe en revue toutes les subventions d'associations et décide d'en modifier certaines, afin de les rééquilibrer en fonction de l'implication de chaque association dans la Commune.

Associations à vocation agricole

- GVA de Châlus : 80 €
- CCJA de Châlus : 80 €

Associations d'anciens combattants

- ACPG-CATM : Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
- FNACA : 60 €
- ANACR : 60 €

Associations à vocation sportive

- ACCA : 100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
- Amicale sportive : 750 € + mise à disposition des installations sportives
- Road Intruders : 350 €
- Union Cycliste : 500 € + 300 € de subvention exceptionnelle pour les 12 heures à vélo
- Tennis Club : mise à disposition du cours de tennis
- Gymnastique volontaire : mise à disposition d'une salle d'entraînement
- Gym Forme pour Tous : mise à disposition d'une salle d'entraînement

Associations à vocation culturelle

- JMF, délégation Châlus : 80 €

- Amicale Laïque : 300 €
- Cadanses Folk : 150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
- Comité de Jumelage : 300 €

Associations diverses

- FNATH : 20 €
- Amicale du 3ème Age : mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
- Prévention Routière : 20 €
- Comité de Parents : 250 €
- Les Copains d'Eynanças : 50 €
- Comité des Fêtes : 300 €
- Ap'Nez : 250 €
- Flavignac Création : 100 € + mise à disposition d'une salle + cuisines

Cotisations diverses

- Association des Communes Jumelées : 109,76 €
- AFCCRE : 188 €
- Société Protectrice des Animaux : 631,80 €
- Espaces naturels du Limousin : 120 €
- Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin : 50 €
- Mission locale rurale : 950,40 €
- Ciné Plus : 802,08 €
- Fondation du patrimoine : 100 €
- Association des Maires : 201,38 € + adhésions individuelles des conseillers
- ADIL : 140,15 €
- ATEC : 1 286,46 €
- PNR Périgord-Limousin : 1 092,96 €
- Maires ruraux de France : 75 € + 180 € pour le site internet

Vote : 10 pour, 5 non votants (les présidents et trésoriers d'associations ne peuvent pas prendre part au vote)

Remboursement assurance

Le Maire propose au vote le remboursement de l'assurance pour la réparation du lave-vaisselle s'élevant à 740,92 €.

Frais de formation

La Communauté de Communes a proposé à la mairie une formation BAFA pour le personnel communal. Une employée communale a participé à cette formation. Le coût s'élevant à 260 € + 60 € d'hébergement et de repas.

Communauté de Communes

L'élection du bureau a eu lieu à Flavignac :

Président : Stéphane Delautrette

Le bureau est composé de 13 membres + le président.

Bussière-Galant : Emmanuel Dexet (vice-président) et Guillaume Richignac

Flavignac : Alain Passerieux (vice-président) et Christian Desroche

Pageas : Philippe Dubeau (vice-président) et Roland Garniche

Châlus : Pierre Sudrie (vice-président) et Alain Brézaudy

Lavignac : Gérard Chaminade (vice-président) et Rachel Boissou

Dournazac : Alain Caillot (vice-président) et Claude Bonnat

Les Cars : Loïc Gayot

Attribution des commissions communautaires:

Economie : A.Passerieux, L.Gros

Culture : A.Lafarge, J.Betemps

Environnement : C.Desroche, P.Précigout

Développement numérique : C.Pradier

Conseil d'exploitation de l'office du tourisme : C.Dupeyroux, J.Tran ; suppléants : A.Lafarge, J.M.Fleurat ; Professionnels du tourisme : M.F.Morel, F.Morlier

Conseil d'administration du CIAS : C.Pradier

Pays d'Ouest Limousin : A.Passerieux, C.Desroche

Commémoration du 8 mai 1945



A l'occasion de cette cérémonie, une gerbe a été déposée par la municipalité au monument aux morts.

Madame Basset-Labidoire, directrice de l'école a demandé aux enfants de sa classe d'assister à cette cérémonie.

Merci pour cette initiative.

Merci également aux parents qui ont accompagné leurs enfants ainsi qu'à Bernard Dumont pour la sonorisation de la Marseillaise.

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Nouveau à Flavignac



COUP'TIFS

*Le déplacement est une contrainte pour vous ?
Le temps vous manque ?*

SANDRINE

vous propose ses services

à DOMICILE

Hommes- Femmes- Enfants

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi

CONTACTEZ - MOI

au

06 - 64 - 05 - 27 - 89

*Version classique ou branchée
nous trouverons ensemble ce qui vous convient .*

*Organisez chez vous
une séance coiffure
en famille ou entre amis
un avantage vous sera réservé*

*Ne pas jeter sur la voie publique
N° siret : 420.982.175.00028*

Le lac Saint-Fortunat

Plusieurs activités peuvent se pratiquer au lac Saint-Fortunat.

LA BAIGNADE



La saison estivale commence et est synonyme pour Flavignac de l'ouverture de la baignade et de la buvette de la plage.

Comme tous les ans, deux surveillants de baignade sont recrutés et assurent la sécurité des baigneurs.

La baignade est ouverte du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours sauf le lundi de 13h30 à 19h.

La buvette est ouverte du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours sauf le lundi de 15h à 19h.

LA PECHE



La pêche sur le lac est ouverte du 12 avril au 12 octobre 2014.

Cette année, plusieurs lâchers de truites ont lieu durant la saison (un avant l'ouverture, un en juin et un autre en août).

Pour pêcher, il vous suffit d'acheter un ticket pour la journée ou demi-journée au Café des Sports, au Saint-Fortunat ou à la mairie. Des cartes à la saison sont aussi disponibles au secrétariat de mairie.

LES AMENAGEMENTS



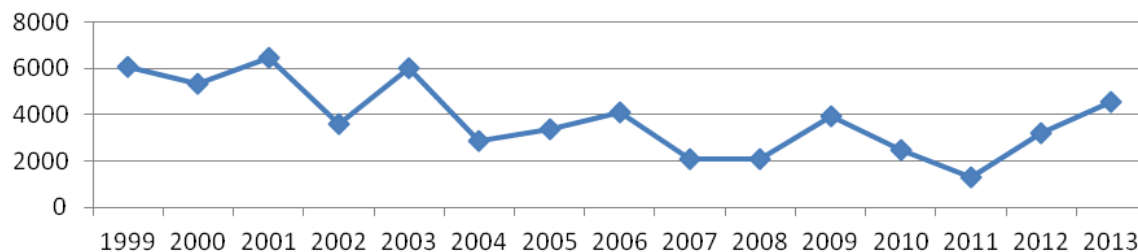
Le lac Saint-Fortunat constitue un lieu idéal de repos et de détente.

Outre la baignade et la pêche, vous disposez d'une aire de jeux pour les enfants et de tables réparties autour du lac.

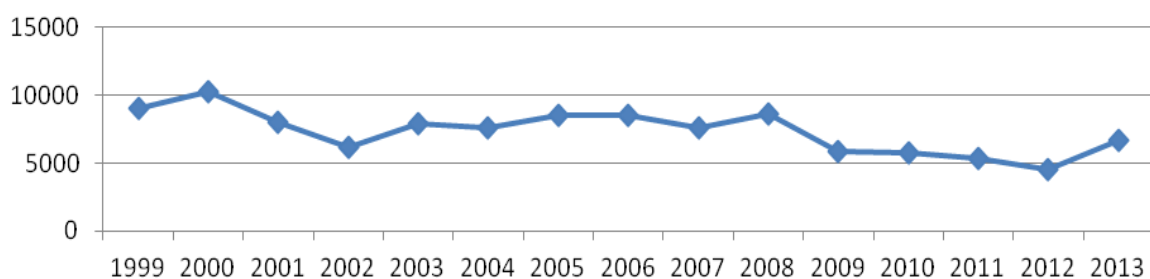
Suite au vol et aux dégradations subis l'an passé, les employés municipaux ont confectionné 6 nouvelles tables.

Bilan des régies

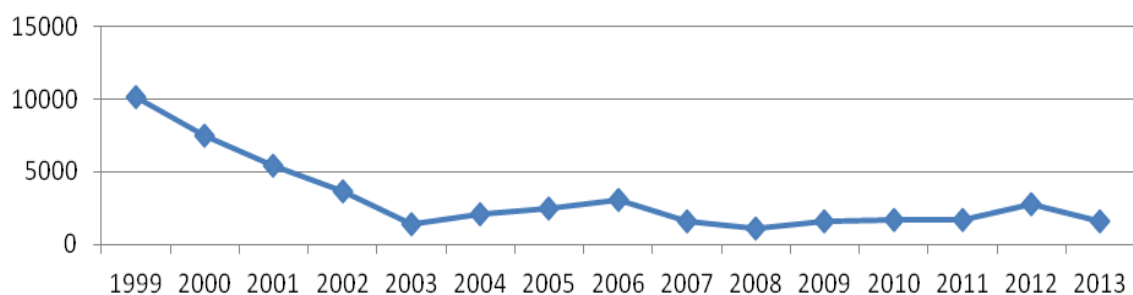
BUVETTE



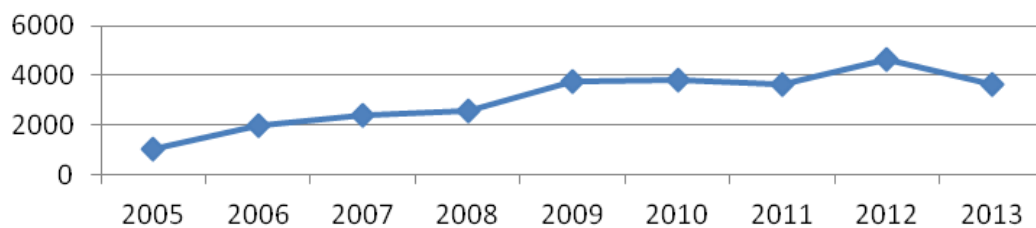
CAMPING



PECHE



LOCAL PELERINS



Associations

FLAVIGNAC CREATION

Des nouveautés au club de loisirs créatifs de Flavignac : décorations sur bois et pots en terre pour des photophores, planchettes murales, soliflores, etc. La peinture sur soie est de retour sur des écharpes qui ont toujours autant de succès. Toutes ces créations se font dans une bonne ambiance qui réunit une dizaine de personnes.



A la rentrée, la préparation d'articles de Noël sera le point fort : décorations pour les sapins et la table de fête, et une grande nouveauté des peluches faites main. Tous ces travaux ne nécessitent pas d'aptitude manuelle particulière.

Les réunions ont toujours lieu tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la salle du 3^{ème} Age à la Salle des Fêtes.

Renseignez-vous auprès d'Agnès Lafarge au 05 55 39 12 11.

Le club exposera au festival des Carrioles aux Cars le dimanche 3 août, à la fête du Cidre de Flavignac le dimanche 19 octobre et dans les marchés de Noël comme habituellement. Nous vous y donnons déjà rendez-vous.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

Le club de Gymnastique Volontaire a organisé, le 1^{er} mai, un vide-greniers avec des jeux traditionnels pour distraire les enfants : Chambouletout, Tombe l'école, Pêche aux canards.... La pluie s'est, hélas, invitée à la manifestation. Les exposants, courageux, sont venus et... restés, ce qui a permis au public de pouvoir chiner. Seuls manquaient les enfants, venus peu nombreux pour participer aux jeux... sûrement à cause des vacances scolaires ou du mauvais temps.

Cette journée fut malgré tout une réussite car la bonne ambiance a régné... notamment autour de la machine à chichis conçue par Jean-Louis, friandises vendues ensuite par Mauricette.

Un grand moment de plaisir et de convivialité !

Le dimanche 18 mai à 17H, le club de Gymnastique Volontaire de Flavignac a organisé un concert à la salle des fêtes.



Duo Jauvain - Mouzac (crédit photos : Jérôme Paressant – Rodolphe Gaudin)

70 spectateurs sont venus applaudir le duo JAUVAIN-MOUZAC, Francis à l'accordéon, accordina, saxophone baryton et Aurélien à la guitare électrique.

Ils proposent le répertoire d'un folklore imaginaire, tel aime le nommer son compositeur F. Jauvain, originaire du plateau de Langres en Haute-Marne. Le patois, la tradition, tout comme les paysages aujourd'hui disparus, sont toujours présents dans un coin de sa mémoire. A travers des mélodies simples, le duo a défendu une musique exigeante. De ces morceaux émane une recherche esthétique, charpentée, puissante, colorée qui invite au voyage. Agrémenté par l'interprétation personnelle de quelques "choros" et "valse" faisant partie du patrimoine musical du XXe siècle, le répertoire vacille entre le jazz, le classique et l'écriture contemporaine, sans artifice.

Leur musique a enchanté le public, un apéritif convivial a été servi à la fin de la prestation.

Nous remercions les 2 musiciens venus de Poitiers et d'Angers de nous avoir fait passer une si agréable fin d'après midi.

Rappelons les horaires des séances de la gym animées, chaque semaine, par nos animatrices Marie et Carmen, là encore, dans une ambiance conviviale et sans esprit de compétition.

- le lundi de 20H à 21H15
- le jeudi de 15H30 à 16H30

2 séances de découverte vous sont offertes.

Par ailleurs, d'octobre à juin, chaque 2^{ème} mercredi du mois, a lieu, à la salle des fêtes, une séance de cinéma en partenariat avec la municipalité et le Centre régional de promotion de l'image. Désormais, les films sont en numérique ce qui assure une très bonne qualité de son et d'image. Dans notre programmation, nous essayons de varier les genres afin que chacun, petit ou grand, jeune ou moins jeune, amateur de comédies comiques ou d'histoires plus dramatiques, puisse y trouver de quoi le faire rire... ou pleurer... ou voyager ou le tout à la fois.

Venez nombreux.

LES COPAINS D'EYNANCAS

Notre association a fêté l'an dernier son 10^{ème} anniversaire. Ce fut l'occasion de trinquer à l'avenir de l'association et surtout d'accueillir avec beaucoup de satisfaction, de nouveaux adhérents venus pour la première fois.

Pour 2014, la rencontre est prévue dimanche 14 septembre à la Ferme Auberge de Bellevue à Rilhac Lastours : repas à midi et animations au gré de chacun l'après midi.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le même jour.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous comptons sur votre présence.

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter :

La Présidente – Nicole GOURCEROL – Email : gource7@orange.fr – Tél. 06 81 60 48 97

La Secrétaire – Jacqueline GLENISSON – Email : jacquelinegl@sfr.fr – Tél. 06 70 17 37 48.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Comme tous les ans, le 2^{ème} semestre de l'année est riche en événements à l'U.C.Flavignac et cette année encore.

Dès le samedi 26 juillet, la 24^{ème} édition des 12h à vélo sera comme d'habitude une grande journée de sport et de convivialité.

Une date, un jour modifié, tout à la fois pour ne pas se trouver en concurrence avec une manifestation récente toute proche et à la demande des participants qui, pour beaucoup, viennent de loin et travaillent le lendemain. Mais tout sera fait pour que la gêne vis-à-vis des habitants soit la moins contraignante possible.

Ensuite, ce sera le mois d'octobre et le dimanche 19 pour la 20^{ème} édition de la fête du cidre avec toujours un maximum d'animations.

Puis le dimanche 2 novembre, rendez-vous incontournable de tous les amoureux de nature avec les Feuillardiers, randonnée VTT et pédestre pour tous.

Les responsables de l'UCF vous attendent nombreux et vous remercient par avance.

Contact : René Paraud, Président de l'UCF au 05 55 39 15 81, rene.paraud@neuf.fr



COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN

Le premier semestre de cette année 2014 a débuté par notre concours de belote, le 1^{er} février. Toute la préparation a demandé un travail assez important, de nombreux bénévoles de notre comité se sont largement impliqués par la pose d'affiches, la recherche et préparation de lots pour la tombola et la belote, la confection de pâtisseries, la sonorisation et mise en place de la salle et la tenue des stands et table de marque en soirée.

Et tout cet investissement a largement porté ses fruits car nous avons eu un très grand nombre de joueurs, la soirée s'est très bien déroulée et les résultats sont très satisfaisants.

Nous adressons tous nos remerciements aux commerçants et particuliers qui nous ont fourni des lots ainsi qu'à toute l'équipe organisatrice de bénévoles et vous donnons rendez-vous pour 2015.



Le 1^{er} mai, une délégation de 30 personnes s'est rendue à Dietenhofen en bus, avec les voyages Lavalade. Arrivés le jeudi 1^{er} mai à 10 heures, notre groupe a passé un séjour très enrichissant. Après une journée en famille, le vendredi, ce fut la visite de la superbe ville de Würzburg, ville très ancienne avec une immense richesse historique et surtout la découverte d'une œuvre d'art grandiose : la forteresse « Marienberg ». Cette région est entourée de vignobles dits « de qualité supérieure » et nos amis finirent la soirée dans une cave autour d'une dégustation de vins, dans une ambiance très chaleureuse, avec une animation musicale bien rythmée.

Le samedi matin, Rainer Erdel, le nouveau maire de Dietenhofen accueille notre délégation à la mairie : un moment de profonde émotion, avec de nombreux discours, de remises de cadeaux, et surtout un grand hommage à Heinz Henninger, de la part de la nouvelle municipalité de Flavignac et de notre Comité de jumelage, Heinz, qui, au cours de ses nombreux mandats de maire, a fait preuve d'un fort engagement dans les échanges du jumelage avec les différentes municipalités de Flavignac qu'il a côtoyées depuis 1982, et qui a été largement soutenu par son épouse Maria.

Une surprise attendait aussi les enseignants de l'école primaire de Dietenhofen ; en effet, les enfants des écoles primaires du RPI Flavignac-Lavignac-Les Cars avaient préparé de nombreux dessins destinés aux enfants allemands en remerciement des jeux éducatifs qui avaient été remis aux écoles à Noël. Maria Schreiner, qui a construit le jumelage en majeure partie par des échanges scolaires entre les deux communes, a été très touchée par ce geste. Le retour eut lieu la nuit du 4 au 5 mai, avec des visages radieux à la descente du bus, malgré un voyage marqué par ... quelques péripéties ! Les projets fusaient déjà pour les années à venir et l'envie de repartir très présente pour de nombreux adhérents !

Merci à nos amis allemands pour la formidable organisation de notre séjour, le choix d'un délicieux repas qu'ils nous ont offert au restaurant à Würzburg et tous les bons moments partagés.

Nous vous rappelons que ces échanges toujours très fructueux sont ouverts à tous, résidents sur la commune mais aussi sur les communes voisines.

Fin juin, nous clôturons notre « année scolaire » pour le groupe qui suit des cours d'initiation à la langue et aux coutumes allemandes.

Tous nos remerciements vont à Catherine Wentzke qui nous diffuse ces cours bénévolement et dans une ambiance fort agréable.

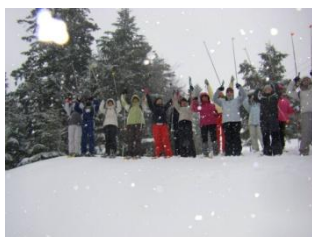
Les co-présidents, Eric Coussy (05.55.36.08.32) et Annie Passerieux (05.55.39.14.67) se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement sur les activités du jumelage et vous accueillir au sein du groupe.

GYM FORME POUR TOUS

L'association Gym Forme pour Tous continue avec succès ces activités pour les adultes sur la Commune de Flavignac.

Cette année, Amandine Charron nous a proposé du BOKWA.

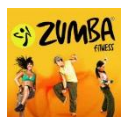
Une activité cardio-vasculaire sur laquelle on dessine avec les pieds des lettres et des chiffres ! Très ludique et facile à suivre.



Pour la première fois cette année, nous avons fait une sortie raquette en février au Mont-Dore... c'était un régal pour tous. Nous renouvelerons donc cette belle expérience !

Pour la rentrée de septembre 2014

**TOUS LES JEUDIS de
20H00 à 21H15**



ZUMBA – BOWKA – STEP – Renforcement musculaire

Les objectifs de la rentrée :

- Diminuer le prix des cotisations pour rendre l'activité accessible à tous
- Varier les activités à chaque période avec de la zumba, du bokwa et du Step
- Proposer un cours de relaxation pour les enfants
- Investir dans du matériel pour le renforcement musculaire

Association Gym Forme pour Tous – Amandine CHARRON – 06.85.27.52.90
amandine.charron@gmail.com - fitness-87.blogspot.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

C'est avec un loto gourmand qui s'est déroulé au mois de mars aux Cars et un repas dansant au mois d'avril à Flavignac que l'Association des Parents d'Elèves termine sa série de manifestations.

Les bénéfices perçus ont permis de verser pour chaque classe la somme de 120 € soit 480 € pour l'école de Flavignac et 240 € pour l'école des Cars.

Nous tenons à remercier tous les commerçants locaux pour leur générosité, les municipalités et le corps enseignant d'avoir été présents à nos côtés et toutes les personnes qui nous ont aidés et qui ont participé à nos manifestations.

Enfin pour finir, nous vous donnons rendez-vous courant septembre-octobre pour notre assemblée générale ordinaire.

AMICALE DU 3^{ème} AGE

Activités de l'association :

En raison d'un nombre insuffisant de personnes, le voyage dans le Lubéron est annulé. Il est remplacé par celui du Puy du Fou les 28 et 29 juin.

Le repas du 14 juillet est retenu chez François et Isabelle au « Saint-Fortunat ».

Mardi 5 août : pique-nique traditionnel en salle.

Mardi 9 septembre : voyage à Cahors et Saint Cirq Lapopie.

Dimanche 28 septembre : thé dansant.

Dimanche 9 novembre : repas traditionnel de fin d'année à la salle des fêtes de Flavignac ; nous fêterons les quarante années de l'amicale.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Robert Carteau au 05 55 36 07 58

Michel Fleurat au 05 55 39 18 58

Raymonde Jeudy au 05 55 39 14 51

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2013-2014 vient de s'achever. Après un début un peu difficile avec 2 défaites lors des 3 premières rencontres, l'équipe s'est mise en place petit à petit et a remporté tous les matchs de championnat depuis le 29 septembre 2013.

L'ASF termine ainsi leader de sa poule et obtient surtout l'accession en 4^{ème} division avec la meilleure défense (1 but encaissé par match) et la seconde meilleure attaque (4 buts marqués par match).

Un grand bravo à tous les joueurs ayant participé et qui, par leur présence assidue aux entraînements, ont contribué à cette réussite.

Merci aussi à Lionel pour la préparation des entraînements, chose pas évidente.

Autre réussite cette saison, la présence de 150 convives lors de la soirée entrecôtes de fin mars.

Maintenant, l'ASF va se tourner vers la nouvelle saison avec l'assemblée générale qui se tiendra le 6 juin 2014.

Nous remercions également nos fidèles supporters à qui nous donnons rendez-vous au mois de septembre 2014 et nous espérons qu'ils seront encore plus nombreux pour nous aider dans cette nouvelle aventure.

Merci à la municipalité pour l'entretien du stade.

Pour mieux encadrer cette équipe, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux dirigeants pour mieux se répartir les tâches. Donc si vous êtes intéressés par la vie associative du club, prenez contact avec le secrétaire Jean-Pierre PARAUD au 05.55.39.15.66.

Réglementation

Assainissement non collectif



Acheteur ou vendeur d'une maison,
ce qu'il faut savoir

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation. En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

En cas de vente, des démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Quelles démarches ?

Pour la vente

• Le propriétaire-vendeur doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.
Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire-vendeur doit contacter le SPANC afin – qu'à ses frais – un contrôle soit réalisé et disposer ainsi du document exigible.

• Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente et ce avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux au cas où le vendeur ne les aurait pas faits avant la vente du bien.

Pour les travaux

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente. Le nouveau propriétaire contacte son SPANC et lui soumet le projet de réhabilitation de son installation. Le SPANC doit attester de la conformité du projet avant toute réalisation de travaux. Il vérifiera par la suite leur bonne exécution.

LES ÉLÉMENTS CONTENUS DANS LE RAPPORT DE VISITE

- Le SPANC établit un diagnostic de votre installation en précisant si elle présente ou non des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé ou l'environnement. En cas de problèmes constatés, des travaux de mise en conformité de l'installation sont nécessaires.

LE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tels que le diagnostic de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc.

C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, qui fait état de diagnostic d'assainissement non collectif. La vente n'est normalement pas envisageable sans ce document.

QUI PAYE QUOI EN CAS DE TRAVAUX OBLIGATOIRES ?

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquiescer le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

LE SPANC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le service public d'assainissement non collectif. Le SPANC est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'ANC (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.

Les coordonnées du SPANC de votre territoire sont disponibles en mairie.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

LE RÔLE DU NOTAIRE

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente ; notamment celles concernant le diagnostic d'assainissement non collectif (ANC). Il peut ainsi conseiller le vendeur, au regard de la responsabilité des vices cachés, ou l'acquéreur, vis-à-vis de l'obligation de mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif.

 www.notaires.fr

Pour en savoir



 www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

 www.legifrance.gouv.fr

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, décret n° 2012-274 du 28 février 2012 - Permis de construire



 **Notaires de France**
Sûrement et pour longtemps

www.developpement-durable.gouv.fr

Réglementation

ÉLAGAGE DES ARBRES

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116*2 du Code de la Voirie Routière).

En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent.

De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes.

Le Maire souhaite vivement qu'un effort soit réalisé par les riverains pour élaguer leurs arbres aux abords des routes communales.

FEUX DE PLEIN AIR

Alors que l'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) était jusqu'alors autorisé en certaines périodes de l'année, notamment à l'automne, il est désormais interdit toute l'année en tout lieu du département.

Les raisons de ces nouvelles dispositions ?

La volonté des autorités de renforcer la prévention des incendies, comme de préserver la qualité de l'air.

Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient.

Je suis un particulier, que faire de mes déchets verts ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts étant désormais formellement interdit toute l'année pour tous les particuliers du territoire du département, ceux-ci doivent déposer leurs déchets verts en déchetterie ou procéder à leur broyage.

Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année, s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales.

Recyclage des mobiles usagés



Une boîte est à votre disposition au secrétariat de mairie afin de déposer vos portables usagés.

Cette opération est réalisée par le biais de l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne.

L'intégralité des bénéfices de cette collecte est reversée à Emmaüs International.

Environnement

CHARTRE ZERO PESTICIDE



Le 6 juin 2012, la Commune a signé la Charte Zéro Pesticide.

Il a été décidé ce jour-là, ainsi que le rappelle le bulletin municipal de juin 2012, de réduire l'utilisation de pesticide dans les lieux publics.

N'ayant pas le matériel adéquat pour faire du 0% en une année, le but est de diminuer progressivement les pesticides

en recourant aux techniques alternatives, comme le paillage de nos massifs et l'utilisation d'un désherbeur mécanique.



La Commune a donc investi en 2013 dans l'achat de ce désherbeur (qui évite le passage de désherbant) que les employés municipaux utilisent sur le terrain de l'école, la plage, etc.

Voici en quelques chiffres le bilan des dernières années en matière de quantité et de coût.

	Avant 2011	2012	2013
Quantité de désherbant utilisé	60 à 70 litres	35 litres	25 litres
Coût	1 200 euros	850 euros	0 euro (grâce au reliquat de l'an passé)

3 employés municipaux ont passé un certificat individuel d'applicateur en Collectivités afin d'être aptes à utiliser ces produits.

D'autres communes ont également signé cette charte et les techniques sont diverses.

A Aix-sur-Vienne, une herse a été achetée pour un montant de 17 000 € et le désherbant est toujours utilisé en moindre quantité.

A Saint-Priest-sous-Aixe, les élus ont opté pour du matériel à gaz qui malheureusement a de nombreux inconvénients et entraîne des dégâts (arbre qui prend feu au cimetière, pot en plastique qui fond, porte de grange qui commence à brûler).

Le but à l'avenir est de supprimer l'usage des pesticides puisqu'à partir de 2020, le désherbant sera interdit sauf dans certains lieux comme, par exemple, le cimetière.

Communauté de Communes des Monts de Châlus

DECHETTERIE



HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE CHALUS

		 ETE	 HIVER
LUNDI	9h00-12h00 — 14h00-	18h00	17h00
MERCREDI	9h00-12h00 — 14h00-	18h00	17h00
VENDREDI	9h00-12h00 — 14h00-	18h00	17h00
SAMEDI	9h00-12h00 — 14h00-	18h00	17h00

NOUVELLE PLAGE Horaire

 Horaires **d'hiver** : du 1er novembre au 31 mars

 Horaires **d'été** : du 1er avril au 31 octobre

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants a lieu tous les ans la 1^{ère} semaine d'octobre.
Pour pouvoir bénéficier de ce service, pensez à vous inscrire au secrétariat de mairie avant le 15 septembre.

COLLECTE ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères n'a pas lieu les jours fériés.
Pour cette raison, le ramassage qui doit avoir lieu le mardi 11 novembre est reporté au mercredi 12 novembre.

Communauté de Communes des Monts de Châlus

DES INVESTISSEMENTS DEVENUS OBLIGATOIRES

Beaucoup de personnes nous ont interrogés sur l'utilité et sur le coût des investissements engagés. Aussi, voici les principales raisons pour lesquelles ces derniers, négociés au meilleur coût suite à appels d'offres, étaient devenus indispensables :

- **pour répondre aux préconisations en matière de conditions de travail** : c'est le cas des bacs à ordures ménagères qui permettent de diminuer le risque de troubles musculo-squelettiques tout en améliorant les conditions d'hygiène et de sécurité (suppression du contact direct avec les ordures ménagères collectées).
3 787 bacs de marque SCHAEFER ont été acquis pour un montant de 97 823 € HT.
Ils sont subventionnés par le Département à hauteur de : 15 075 € HT.
- **pour remplacer du matériel devenu obsolète** : c'est le cas du camion et de la benne qui après huit années d'exploitation, génèrent d'importants frais d'entretien. Il fallait donc les renouveler.

Les équipements sélectionnés sont les suivants :

- ▶ un châssis de marque SCANIA, pour un prix de 52 000 € HT,
- ▶ une benne fabriquée par l'entreprise SEMAT pour un prix de 62 361 € HT.

Le financement de ces acquisitions a été intégralement réalisé grâce aux réserves prévues à cet effet.

Cet ensemble participe également à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

- **pour encourager le tri et la réduction des ordures ménagères résiduelles** : en 2003, les élus communautaires avaient fait le choix d'appliquer la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) calculée en fonction du nombre de personnes du foyer et du type d'habitation, dans le but de répartir le plus justement possible le coût du service entre tous les usagers.

Aussi, dès lors que l'évolution technologique permet de peser les déchets et de comptabiliser le nombre de présentation des bacs, il va de soi que nous devons suivre cette voie pour proposer encore plus d'équité entre les usagers, évoluant vers une facturation qui corresponde à la production de déchets de chacun.

La benne est donc équipée :

- d'un système qui permet de peser le bac lors du vidage. Ce système proposé par l'entreprise Vishay PME est certifié et homologué,
- d'un système permettant d'identifier le bac collecté et de transférer l'information de son poids, en temps réel, sur un logiciel exploité par la Communauté de Communes.

Ils sont proposés par les entreprises IDEA et TRADIM.

Ces équipements, d'un montant total de 42 090 € HT, représentent le coût supplémentaire induit par la mise en place de la redevance incitative. Ils sont subventionnés par l'ADEME pour 12 000 € et par le Département, au titre des CDDI, pour 8 100 €.

L'année test a donc commencé, alors adoptons tous dès aujourd'hui une attitude éco-responsable en triant et en réduisant nos déchets.
Il nous en coûtera moins demain !

2014 : UNE REDEVANCE STABILISÉE

Entre 2006 et 2013, le coût de traitement des ordures collectées a augmenté de 36% (de 79,38 €/tonne à 107,70 €/tonne) alors que dans le même temps, le tonnage collecté n'a diminué que de 20 % (passant de 1479,32 tonnes à 1187,08 tonnes). Par effet mécanique, le montant de la redevance a été augmenté pour équilibrer le budget.

Cependant, pour 2014, malgré l'évolution du coût de traitement des déchets à 110,39 €/tonne (+ 3%), nous avons fait le choix de ne pas augmenter la redevance.

En effet, nous comptons, au même titre que tous les territoires nous ayant précédé dans ce choix, enregistrer dès cette année, une diminution significative du tonnage collecté. Les données de ces deux premiers mois sont très encourageantes. Aussi, nous comptons sur vous pour relever le défi.

Ordures Ménagères **Redevance Incitative**

Qu'est-ce-que la tarification incitative ?

L'instauration d'une tarification incitative permet l'application du principe pollueur/payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production des déchets pour facturer l'utilisateur. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sa facture.

Les communes de la Communauté de Communes des Monts de Châlus ont décidé de passer à la redevance incitative pour les ordures ménagères. Le but est de diminuer le tonnage de celles-ci par l'augmentation du tri sélectif et le compostage. La redevance que vous paierez en 2015 sera composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière sera calculée en prenant en compte le nombre de levée et le poids. Plus il y aura de poids plus la part variable sera importante et inversement.

L'année 2014 sert d'année **test**, c'est-à-dire que vous payez la même redevance que l'an dernier. Un estimatif du nombre de levée et du poids par foyer vous sera communiqué dans le deuxième semestre pour information.

Quelques conseils pour le ramassage :

- N'empêchez pas la fermeture de votre bac par un trop grand remplissage. Pas de sac par-dessus le couvercle ni à côté, ils ne seront pas collectés.
- Sortez votre bac le jour du ramassage suffisamment tôt, lorsqu'il est plein, vous économiserez une ou deux levées.
- Nettoyer régulièrement votre bac.

Dépôts sauvages

Nous avons dû constater pendant les 6 premiers mois de l'année de nombreuses incivilités avec des dépôts d'ordures ménagères ou appareils électroménagers aux éco-points, dans les bois ou au cimetière. Sachez que ces dépôts sont strictement interdits et fortement amendables. Nous mettrons tout en œuvre pour retrouver les contrevenants ou les personnes ayant commis ces incivilités et nous ferons dresser par la gendarmerie des procès verbaux.

*Code pénal Art. R635-8 : Est reconnue comme une contravention de la 5^{ème} classe (amende allant jusqu'à **1 500 €**) lorsque les déchets ont été « transportés avec l'aide d'un véhicule » (volume plus important). Les personnes coupables de cette contravention encourent également le risque de confiscation du véhicule. En cas de récidive, l'amende peut atteindre 3 000 €.*

*Code pénal Art. R632-1 : Est reconnue comme une contravention de la 2^{ème} classe (amende allant jusqu'à **150 €**) le fait de « déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, (...) si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures ».*

Pour toutes informations, contacter les services de la Communauté de Communes au **05 55 78 29 29** ou par courriel : ambassadeur.tri@montsdechalus.fr

Fêtes et manifestations

JUILLET

Samedi 12 : Cochon à la broche à Puyrenon par Road Intruders

Vendredi 25 : Concert à l'église dans le cadre du Festival musical de Saint-Yrieix
Kenneth Weiss - clavecin

Samedi 26 : 12h à vélo par l'UCF

AOUT

Vendredi 15 : Feu d'artifice sur le lac en soirée avec
animations foraines et bal gratuit.

Restauration sur place par l'ACCA et Flavignac Création

SEPTEMBRE

Dimanche 28 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

OCTOBRE

Mercredi 8 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 19 : Fête du Cidre avec vide-greniers par l'UCF

Mercredi 22 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

NOVEMBRE

Dimanche 2 : Raid et rando VTT et pédestre « Les Feuillardiers » par l'UCF

Mercredi 5 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 9 : Repas de fin d'année par l'Amicale du 3^{ème} Age

Dimanche 30 : Repas de la FNACA

DECEMBRE

Samedi 6 : Repas des aînés de la Commune

Mercredi 10 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 20 : Marché de Noël

Mercredi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

Agenda des manifestations disponible à
l'**Office de Tourisme** au **09.60.07.30.07** et
sur **www.tourismemontsdechalus.fr**
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

*Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal
et tous les matins du 15 juillet au 16 août inclus.*

Permanences du maire :

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchetteries :

Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

